

DISPOSITIF PILOTE DE DISPENSATION DE SOINS AIGUS PSYCHIATRIQUES

Personnes souffrant de décompensation psychique et bénéficiant - ou non - de soins à domicile

POUR QUI ?

Patients de 65 et plus souffrant de décompensation psychique.

POURQUOI ?

Leur permettre de rester à domicile lors d'une décompensation grâce à une prise en soins renforcée.

QUI APPELER ?

1. L'équipe mobile de psychiatrie de l'âge avancé (EMPAA) pour :

- › une consultation et une prescription en 1^{er} ligne
- › avant toute hospitalisation

2. Le CMS du quartier/village :

- › www.avasad.ch pour le renforcement de la prise en soins.
(interventions journalières, présence de jour, veilles)

À QUEL NUMÉRO ?

Tél 021 314 35 14

Fax 021 314 87 79

E-mail porteuniquesupaa@chuv.ch

QUAND ?

- › lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
- › piquet téléphonique (week-end et fériés) de 8h à 18h au 021 314 35 14

DOCUMENTS À REMPLIR ?

- › formulaire médical de demande d'intervention :
www.vd.ch/professionnels-sante
- › cas échéant, formulaire de délégation à un spécialiste si le patient a une assurance « médecin de famille »